

AR Prefecture

016-2116000 MAIRIE DE BONNES 2-DE  
Reçu le 11/03/2026  
Charente  
16390 BONNES

Tel : 05.45.98.51.74  
Mairiebonnes@orange.fr

EXTRAIT

2026N°2

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 26 février, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2026.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, CHLASTA Patrick, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas, DE GUILLEBON Olivier.

Excusé : néant.

Absent : néant.

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget ASSAINISSEMENT de la commune de BONNES

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Le Président de séance étant, le conseiller le plus âgé, Monsieur DE GUILLEGON Olivier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve le Compte Financier Unique du budget ASSAINISSEMENT de la Commune de BONNES

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

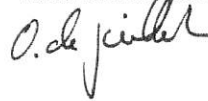
Pour copie conforme.

Affiché et publié le 10 Mars 2026

BONNES, le 05 mars 2026

Le Président de séance --

Olivier DE GUILLEGON



**AR Prefecture**016-211600499-20260226-2026\_2-DE  
Recu le 11/03/2026**RESULTATS DES BUDGETS****BUDGET RESTAURANT**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	0	8 797.84	+8 797.84
Investissement	600	0	-600
Total			8 197.84
Résultat antérieur			+9 068.64
Total à reporter Budget 2026			<b>17 266.48</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	10 216.30	15 742.92	5 526.62
Investissement	5 504.81	0	-5 504.81
Total			21.81
Résultat antérieur			22 708.07
Total à reporter Budget 2026			<b>22 729.88</b>

**BUDGET COMMUNE**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	289 222.41	327 614.30	38 391.89
Investissement	100 312.53	32 968.63	-67 343.90
Total			-27 952.01
Résultat antérieur			96 858.47
Total à reporter Budget 2026			<b>68 906.46</b>